CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera reçu pour moins d'un an; et à moins que les arrérages ne soient payés, celui qui voudra suspendre son abonnement, devra en faire connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis seront publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à [illegible] par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prendra des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,.........	13 Octobre.
5 Février,.........	28 Décembre.
20 Avril,.........	13 Mars,
5 Juillet,.........	28 Mai,
20 Septembre,.........	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,.........	28 Octobre,
20 Février,.........	13 Janvier,
5 Mai,.........	28 Mars,
20 Juillet,.........	13 Juin.
5 Octobre,.........	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,.........	13 Novembre,
5 Mars,.........	28 Janvier,
20 Mai,.........	13. Avril,
5 Août,.........	28 Juin,
20 Octobre,.........	13 Décembre.

NAVIRE CRÈOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,.........	28 Novembre.
20 Mars,.........	13 Février,
5 Juin,.........	28 Avril,
20 Août,.........	13 Juillet,
5 Novembre,.........	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,.........	13 Décembre.
5 Avril,.........	28 Février,
20 Juin,.........	13 Mai,
5 Septembre,.........	28 Juillet.
20 Novembre,.........	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR NEW YORK.—(paquebot du 5 mai.)
Ligne entre la Louisiane et New-York.)

Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOSTER & HUTTON,
rue du Canal, No. 77.
19 avril

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Gait, ayant une partie de son fret chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.
19 av

POUR ST. PAUL, partira dans quelques jours le navire [illegible] et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 96, rue Gravier. S'adresser à

W. H. MORGAN,
rue du Camp, No. 37.
19 avril.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. OGDEN & CO.
2 avril

A FRETER.

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

I. OGDEN & CO.
23 mars

AU magasin de CHARLES MONROSE, rue de Chartres, No. 36.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, brodés; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grasques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrissières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières assortis, pentures courbées à plaque; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spear et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin, &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Fitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre, à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planches, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucelles No. 1 à 4; Broches à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaqués; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de chincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brais, goudron et résine.

16 av F. PASCAL.

VINS.—180 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 3 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHÉ.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse, Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre [illegible]; Meubles.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
rue Royale, No. 254.
18 avril

MEUBLES A BON MARCHÉ.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, [illegible], commodes, [illegible] tables, bois de lits, [illegible] genre.—Les personnes qui désireraient acheter trouveront de leur intérêt de venir à son magasin [illegible] des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,
Rue de la Douane, No. 24.

[illegible] sur Charleston, d'un à soixante jours de [illegible] à vendre par

THEOD. NICOLET & Co.

[illegible] de bottes de peau de [illegible] de première qualité, 3 do. de souliers et brodequins [illegible] de gros brodequins, en vente à 25 pour cent [illegible] le prix courant, chez

AYER, rue de la Levée, No. 46,
près des magasins bleus.
15 av

SALPÊTRE.—[illegible] à vendre par

LINCOLN & GREEN.
5 avril

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpents de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par le bayou Goula, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Caminaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peuprès 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 36, édifiées sur des en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturés: Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en rouler un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 100 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

Aussi, VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jérry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Rouben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jerry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 18 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 22 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Heitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles Coudert, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le feu Géo. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse / L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 280.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans:

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'oeufs est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Saisy, do de macassar de Rowland, do d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de boeuf, do à la graisse d'ours, do de macassar, do des Francs, phyotrix de Guerland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crême de limaçons; crême de Perse, qualité supérieure; do de concombres; poudre très fraiche, fécule, ou poudre de patates; crême de rose; blanc de perle; rouge surfin, en pots, en feuilles ou en vinaigre; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau; la célèbre crême de savon d'amandes amères de Demarson, toujours fraiche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche: Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; do de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrices, do [illegible], do des Carmes, do des Alpes, do des [illegible], de Cologne, &c. en trouveront que [illegible] avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille à la livre ou à l'once, pour faire les glaces, fabrique de moutarde créole et autres, vinaigre de l'Estragon, &c. [4 mai] L. EVEN.

A VENDRE au besoin, par les soussignés, briques, [illegible] de Pensacole, de [illegible] qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de [illegible] charbon, sables blanc, coquilles, brai et goudron.

28 mars GUESNARD & ALPUENTE

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. F. Dupré vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 6 juin prochain, à midi, au café Hewlett, l'esclave Booky, saisie dans la demande ci-dessus.

7 mai L. DAUNOY, marshal.

C. Ghase contre A. McDonald et la goëlette Hope et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 4 juin, à midi, au café de Hewlett, la goëlette Hope, ses agrès et apparaux et mobiliers, saisis dans la demande ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

P. Arnaud contre Mlle. Mesa.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 16 mai, à 5 heures, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, un sofa, deux tables, un bois de lit d'acajou, de la porcelaine, verrerie et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er mai L. DAUNOY, maréchal.

J. A. Zunders contre G. W. Dawson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 10 mai, à 5 heures, sur les lieux, à l'encoignure des rues Julie et du Camp, différents meubles, savoir: tables, chaises, tablettes de comptoir, lampes, chandeliers, &a.,—saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 avril L. DAUNOY, marshal.

Madame Pontalba contre Wm. Lee.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité; j'exposerai en vente, le samedi 11 mai, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre St. Pierre et Jefferson, une quantité d'articles de comestibles et quelques meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 avril L. DAUNOY, marshal

Louis Coirard contre Jh. Titus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

24 avril marshal.

Jn. A. Chenory contre Ygnacio Sarras, Joseph Webber contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 9 mai, à 5 heures, dans la rue Gravier entre Magasin et Tchoupitoulas, divers comestibles, consistant en tabac, vermicelle, 7 pipes contenant des liqueurs, 3 pipes vides, 1 boite cloux, 4 de papier à enveloppes, porc, maquereaux, melasse, 6 damejeannes vin rouge, 1 do. anizette, 7 do. vides, environ 600 bouteilles, carafes, verres, 1 poêle, 2 pipes contenant du vin rouge, 1 lampe en cuivre, 1 lot de cordes, balais cruches, 1 paire de balances et les poids, sur les lieux au magasin bleu, 1 comptoir, et autres garnitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 av L. DAUNOY, marshal.

R. Salaun vs. L. F. V. Doricourt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 20 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un TERRAIN, situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, mesurant 100 pieds de profondeur sur 39 pieds de face, saisi dans la demande ci-dessus.

17 av L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.—*Geo. Washington vs. le capitaine Walker, du bateau à vapeur Peruvian.*—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'ai saisi tous les droits que peut avoir le défendeur au bateau à vapeur PERUVIAN, ses agrès et apparaux, et j'offrirai ledit bateau à vapeur en vente publique, à la Bourse de Hewlett, Vendredi le 17e jour de mai prochain, à midi.

15 avril L. DAUNOY, maréchal.

EN vertu d'un writ de saisie à moi adressé, par l'honorable J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, à la demande de G. Vance vs. E. & C. Colfox, j'ai saisi les biens et meubles qui sont dans le magasin loué et occupé par les dits E. & C. Colfox, je cite par le présent toutes personnes intéressées à apparaître dans l'espace de 15 jours, pour répondre à la demande du plaintif.

13 avril L. DAUNOY, marshal.

Abner Estis contre le bateau à vapeur Waverly, Capitaine et propriétaire, Duquin Frères contre le même, A. S. M. Dumerin contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, Mardi, 14 mai, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Waverly, ses agrès, apparaux et emmeublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson tuteur de Thos. Kerr vs. James Hondley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 24 avril, à 4 heures, au Principal, rue Bourbon, No. 366 un bois de lit, une table, un bureau et 6 chaises de paille, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson vs. Jos. Titus, l'Etat de la Louisiane vs. le même, E. G. McMahon vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 15 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, la négresse JULIE, âgée de 55 ans et son enfant nommé Harriette, saisies dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shérif des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvell-Orléans, le 13e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.

(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 avril—30 Secrétaire d'Etat.

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citons 1ère qualité, à vendre par TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 107.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de dain tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

26 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes.
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulière du soussigné.

E. JOHNS,
14 av—1t☞ rue de Chartres, No. 118.

LE SOUSSIGNÉ allant en France faire ses achats, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que son magasin sera constamment assorti de marchandises dans son genre, en première qualité, comme par le passé.

Il attend par les premiers arrivages du Hâvre un assortiment de nouveautés.

Pendant son absence, M. Jules Boileau, coiffeur, tout récemment arrivé de Paris, attaché à son établissement, confectionnera tous les ouvrages en cheveux qui pourront être demandés, et il ne laissera rien à désirer par le soin qu'il y portera.

Les apprêties en coiffure que l'on désirera mettre seront, comme par le passé, soumises aux soins de son épouse pour les premiers principes; et se charge de donner lui-même à son arrivée les dernières leçons selon les nouvelles modes. GAULHIAC, 1 mai.

CARROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carosses et quatre cabriolets, de la manufacture de Jno. Clark & son, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En outre, barrouches, cabriolets, tilburies, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des prix modérés.

W. WALTON,
25 avril rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

AVIS.—Tous ceux qui doivent aux soussignés ou qui ont des réclamations contre eux, ainsi tous ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes rue Toulouse No. 22, chez Messrs.

4 avril☞ KENNEDY & DUCHAMP

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

Au magasin de Chs. Monrose, rue de Chartres, No. 36, guingams nouveaux, mousselines assorties, habillements d'été pour enfants, en nankin, coutil et guingam, souliers d'été pour dames en batiste écrue, en nankin, coutil Russie, capottes de guingams pour enfants et pour dames, chapeaux de paille, ombrelles de goût, &c. 19 av.

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son fils te vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 46 audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. JOHN C. YOUNG

23 mars Président du Collège Central (Kent.)

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York, Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des bagues &c. &c. LOUIS MUH,
Rue de Chartres No. 113

Aussi, en magasin environ 80 mille cigarres de Campêche de bonne qualité. 4 mai

AUX CHEFS DE MAISON.

UNE dame qui a perdu son mari desire se placer chez des personnes qui aient l'intention de quitter la ville pendant les mois d'été. Elle serait disposée à prendre soin d'un ou deux enfants, ou à travailler comme couturière, s'adresser chez EVERITT,

2 mai rue St. Louis, No. 10.

AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Stucens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.

25 avril

W. FADEUILHE, Tapissier, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété. Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 24 avril

LES livres de souscription au fonds capital de la Banque des Citoyens ont été ouverts hier chez M. J. B. Labatut, rue Royale, et le demeureront jusqu'au 30 août prochain, chaque jour, excepté les dimanches, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

1 mai—1m

UN jeune homme arrivé depuis peu de France désirerait trouver une place comme instituteur dans une habitation. Il peut enseigner la langue française, les élémens de la langue latine, l'arithmétique et les premiers principes du dessin. Il ne connait pas la langue anglaise.

S'adresser au bureau de cette feuille. 3 mai—6fs.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires: Vin rouge de Bordeaux en barriques; Vin blanc de Graves, vieux en tierçons de 35 gallons; Vin blanc de Sauterne en tierçons de 30 gallons; Vin en caisses de 12 bouteilles, cru supérieur, vieux Vin en caisses de 12 bouteilles, vieux Margaux Médoc; do. de Pauillac, Médoc vieux; do. St. Estéphen Médoc, do. Vin de Champagne en panniers de 12 bouteilles; Liqueurs fines aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Annisette en paniers; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et cinq cents, 3 caisses de peignes de corne, à retaper, assortis; un moulin complet pour sucreries; chaudières à sucre et gueules de fourneaux.

27 av J. B. & F. LABATUT.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars☞

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

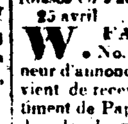

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIÉTAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

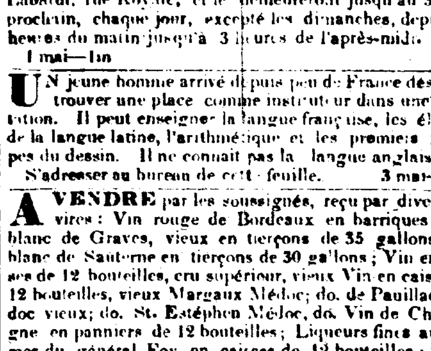

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
16 fév rue de Chartres, No. 89.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 35 barils graines de lin fraiche.

4 mai H. BONNABEL & FRERE.

UNE jeune demoiselle ne voulant pas dire le nom de son père s'est écartée dans cette ville, on l'a trouvera chez M. Boyer, boulanger, rue Dauphine; elle dit que son père lui [illegible]. 2 mai☞

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

Terrains du faubourg de grande valeur.

IL sera vendu jeudi 23 mai à midi, à la Bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Joseph Henry, les propriétés de valeur ci-dessous mentionnées, situées dans le faubourg Ste. Marie.

1°. Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Poydras et St. Pierre, mesurant 21 pieds 4 pouces sur la première et 91 pieds 4 pouces de profondeur sur la seconde, selon le plan fait par C. F. Zimpel, exposé à la Bourse.

2°. Le lot No. 2, a 21 pieds 8 pouces de face sur la rue Poydras, contigu au No. 1 et a 83 pieds 8 pouces de profondeur.

3°. Le lot No. 3, contigu au No. 2, ayant la même dimension de face sur 86 pieds de profondeur.

4°. Le lot No. 4, attenant au No. 3, a la même dimension de face, sur 83 pieds 4 pouces de profondeur.

5. Le Lot No 5 a 37 pieds 4 pouces de face sur 121 pieds de profondeur, attenant au No 4: les bâtisses qui sont dessus consistent en une jolie maison d'habitation à un étage, presque neuve, contenant 4 chambres, dont chacune desquelles a une cheminée; la maison est entourée de galeries de trois côtés; cuisine en briques, chambre à domestiques, un magasin et un garde-manger: une citerne, un puits, une remise, une écurie et autres bâtisses.

6. Lot No. 6, joignant le No 5, a 29 pieds de face sur 126 de profondeur. Sur lequel est un magasin en briques, à deux étages ayant 6 chambres à cheminée, avec galerie face à la rue Poydras, les cuisines sont à deux étages. La maison doit être finie le 20 de mai, et sera faite de la manière la plus parfaite. Il y a une citerne, des écuries, &c. et un passage de neuf pieds de large pour des voitures.

7. Lot No 7 joignant le No 6 d'un côté, et la propriété de John D. Fink de l'autre côté, 20 pieds de face sur 127 pieds 7 pouces de profondeur. Il y a un magasin en briques à deux étages, et des cuisines dans le même genre que les précédentes.

8. Lot No 8 a 30 pieds de face rue St Pierre, sur une profondeur de 85 pieds, borné par les lots 1, 2, 3 et 4, et par la propriété de J H Holland, et dans le fond par No 5.

9. Soixante-dix actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur les propriétés ci-dessus.

Les propriétés susdites sont très-agréablement situées sur le site du Canal Gravier, presqu'en face de la jolie résidence de G Strawbridge et Maybin, et près du nouveau bassin et du canal, qui doivent être ouverts sous peu par la Compagnie de Navigation d'Orléans. Les terrains sont bien remblayes et améliorés.

On offrira en vente toutes ces propriétés en bloc, et si elles ne sont pas vendues au prix de l'estimation, elles seront vendues par lots conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions:—L'acquéreur devra se charger du paiement de trois prêts de la Banque de l'Union, de la somme de $6,50. le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 8 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les 18 TETES D'ESCLAVES, ci-après dénommes, créoles ou depuis très long temps dans le pays;

1. Daniel, nègre de champ, âgé de 30 ans, charretier, laboureur, pioche et bon sujet.
2. Hepheny, nègre de champ, âgé de 30 ans, laboureur, pelle, pioche, hâche, ne pouvant se servir d'une main depuis environ 3 ans.
3. Benson, do. âgé de 26 ans, pelle, pioche et hâche.
4. Charles, do. âgé de 26 ans, do.
5. Jeffray, do. âgé de 18 ans, do.
6. Tonny Dimba, do. âgé de 28 ans, do.
7. Bernard, créole âgé de 48 ans, laboureur, charretier, pelle, etc.
8. Honoré, tonnelier, âgé de 45 ans, ayant une hernie.
9. Etienne, âgé de 35 ans, pelle, pioche et hâche
10. Louis Keto, âgé de 50 ans, charretier, vendeur de lait, adonné à la boisson et ayant un rhumatisme au genou.
11. Ortis, âgé de 45 ans, pelle, pioche et hache.
12. Victor, âgé de 22 ans, idem, aimant à boire.
13. Philémon, âgé de 32 ans, gardien d'animaux, malade.
14 et 15. Lucie, âgé de 30 ans, et son enfant Jacques, âgé de 6 ans, négresse de champ.
16. Charlotte, âgée de 30 ans, aimant à boire, bonne au champ.
17. Venus, âgée de 60 ans, infirme.
18. Sannon, fou.

Les vendeurs ne leur connaissent d'autres vices et maladies que ceux mentionnés ci-dessus, mais les dits esclaves étant vendus pour clore un intérêt en commun, ils ne garantissent que le titre de propriété et font la condition expresse que l'esclave adjugé sera pour le compte de l'acheteur, sans droit de réclamation contre les vendeurs. Les conditions sont ⅓ comptant, ⅓ à 1 an, et ⅓ à 2 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acheteurs auront le droit d'escompter leurs billets à 8 pour 100 l'an. Les actes de vente se passeront chez M. Stringer, not pub. 6 mai

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 11 mai 1833, à la bourse Hewlett à midi précis il sera vendu un beau LOT DE TERRE, faisant encoignure des rues Toulouse et Bourgogne, et mesurant sur chacune des rues 120 pied français. Sur le dit lot il existe une grande bâtisse en briques donnant sur les deux rues et divisé en quatre magasins, lesquels produisent dans ce moment $1630 par an de loyer et sont toujours loués.

Le présent lot de terre est sujet envers la corporation de cette ville à une rente annuelle de quatre vingt onze piastres sur un capital de $ 820.

On vendra le tout ensemble d'après le plan de M. Zimple, déposé à la Bourse.

Conditions—$4000 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 mai.

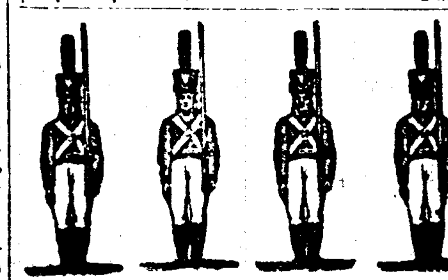

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera-à-cheval dimanche prochain, 12 courant, en grande tenue, pantalon blanc, et se réunira sur la Place du cirque, à 8 heures précises du matin. Par ordre du commandant,

7 mai H. C. CAMMACK, adj.

LANCIERS D'ORLEANS,

LA compagnie montera a cheval, dimanche prochain, 12 du courant, à 7 heures et demie du matin et se réunira sur la place Lafayette, équipement complet, lance, et en pantalon blanc.

On recommande la plus belle tenue ainsi que la présence de tous les membres de la compagnie. Par ordre du capitaine commandant,

7 mai X. LECOURT DE BILLOT
maréchal des logis chef.

LE BATAILLON D'ARTILLERIE prendra les armes dimanche prochain, 12 courant, à 8 heures du matin, veste bleue et pantalon blanc. Equipement complet.

6 mai SAUTON, adj. major, *pro-tem.*

PONTONIERS—3EME. COMPAGNIE D'ARTILLERIE,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 du courant, à 8 heures précises du matin, équipement complet, veste bleue et pantalon blanc, le lieu du rendez-vous est sous la maison des cours.

Par ordre du capitaine,

7 mai H. DE. REZ, serg. major.

GRENADIERS,

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous en uniforme, pantalon blanc et veste bleue.

Par ordre du capitaine,

8 mai B. DUPERAIN, serg. major.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes le dimanche 12 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation—uniforme complet, veste bleue et pantalon blanc. L'appel se fera à 8 1-2 heures.

Par ordre du capiteine,

4 mai THOS. BLOIS, sergent-major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, à 7 heures et demie précises du matin, en grande tenue, plumet et pantalon blanc. On se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Par ordre du capitaine,

7 mai MONDELLI pre. sergent.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 mai, à 8 heures du matin, pour une revue d'inspection, veste et pantalons blancs; l'appel se fera à 8 heures un quart, les réglemens seront appliqués dans toute leur rigueur: réunion chez Bot.

7 mai C. JAQUET, sergent-major.

CAZADORES DE ORLEANS.

POR órden del capitan, la compañia tomará las armas el domingo prócsimo, 12 del corriente, á las 6 de la mañana y se reunirá en el paraje acostumbrado, con casaca paño, pantalon blanco y morrion con ponpon, para una de las revistas de obligacion prescritas por la ley.

7 de mayo—6 RAFAEL PEREZ, sargento 1°.

CHASSEURS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche, 12 mai, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'obligation, uniforme complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,

8 mai V. GOUY, sergent-major

SERRURES FRANCAISES à vendre par
4 mai J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, vendredi, 10 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, 200 terrains de valeur, dépendant de la propriété de Mme. veuve Castanedo, sur le chemin du Bayou, et amplement désignés sur le plan dressé par Bringier, arpenteur-général, le 29 avril 1833, et exposé à la Bourse.

La situation avantageuse de ces terrains à travers lesquels s'effectuera avant long-temps la prolongation de la rue de l'Esplanade, est trop bien connue pour nécessiter ici de plus amples détails, et en fait un objet digne sous tous les rapports d'attirer l'attention des spéculateurs.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession. 1 mai

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 29 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Mahon, débiteur absent:

L'esclave ISAAC, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR JACOB LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour des preuves et pour compte des héritiers de feu Wm. N. M'Donough, il sera vendu au café Hewlett, à midi, samedi 11 du courant:

5 Actions de la presse à coton, à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi l'esclave Fontain à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 2 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA vendu le mardi, 14 mai prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, trois terrains de valeur situés dans les communes de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 avril courant, et mesurant, au pied anglais, conformément au dit plan, savoir:

Le No 1, soixante trois pieds onze pouces deux lignes, face à la rue du Marais, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.

Le No. 2, Trente deux pieds de face à la rue Jackson, entre les rues du Marais et Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Et le No. 3, contigu au précédent, 31 pieds 11 pouces 2 lignes, face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Sur le No. 1, se trouve une maison en bois de 32 pieds sur 38, composée de 4 appartemens et d'une galerie sur le devant, de dix pieds: la maison est à six pieds d'élévation au-dessus du sol, et le bas contient deux chambres à domestiques, une cave et une cuisine: il y a de plus dans le fond un hangard de soixante trois pieds, couvert en bardeaux: ce terrain est très-élevé, le propriétaire y ayant fait mettre plus de 1000 charretées de sable du fleuve: la maison est louée à bail à raison de vingt piastres par mois pour jusqu'au 31 juillet 1835, et elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession Frédéric Lallande, alias de Lallance, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 5, formant l'encoignure du Quai, des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2½ lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 45 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 11 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, 250 TERRAINS AU FAUBOURG WASHINGTON.

La grande demande de terrains dans la partie inférieure de la ville, a engagé les agens de M. Jacques Doussou, à diviser en terrains et à mettre en vente cette propriété connue sous le nom d'habitation Doussou, formant le premier bourg Delouet, près le faubourg Washington. Une portion des terrains qu'on offre à vendre, est depuis longtems cultivée et offre tous les avantages qu'on peut désirer pour établir une résidence. Les terrains sont élevés et le site est parfaitement sain; et tous les jours cette partie de la ville augmente en améliorations. On engage le public à aller visiter les lieux avant le jour de la vente; on pourra se procurer des voitures, *gratis*, en s'adressant à Tricou et Canonge, encanteurs.

Conditions payables aux 1ers. de mai 1834, 1835 et 1836, en trois paiements égaux; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession. 4 mai

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett le vendredi 17 mai prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du premier district et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnées par lui à ses créanciers.

1°. Un emplacement situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 258, formant l'encoignure de la place Washington, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes et 160 pieds de face à la rue des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2°. Deux négresses,—l'une nommée Suckney, âgée de 45 à 50 ans; et l'autre nommée Marie-Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 av

John F. Miller & William Gormeley contre Constantine Keepler.

VENTE PAR LE SHERIF.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu au comptant, à la Cour de Paroisse du faubourg Lafayette, à une heure de l'après-midi, le 11 mai prochain, les quatre TERRAINS suivants, situés au faubourg des Religieuses, désignés comme suit, savoir: 1°. un terrain No. 70, dans l'ilet No. 7, mesurant 60 pieds de face sur le quai Hercule, et 120 de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No. 71, de l'autre par le terrain No. 79, et en arrière par une partie des terrains No. 74 et 75, avec les améliorations, droits et privilèges y appartenant.

2°. UN TERRAIN No. 71, situé dans le même ilet que le terrain ci-dessus, fesant face au quai Hercule, ayant la même mesure que le terrain susmentionné, borné de chaque côté par les terrains Nos. 70 et 72, et en arrière par le terrain No. 74, avec les bâtisses qui sont dessus, &c.

3°. UN TERRAIN No. 72, dans le même ilet, ayant exactement la même mesure que le terrain No. 70, fesant face au quai Hercule, borné de chaque côté par les terrains Nos. 71 et 73, et en arrière par le terrain No. 74, avec les améliorations qui sont dessus.

$20 DE RECOMPENSE.

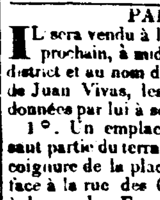

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geôle, la mulâtresse nommée ELLEN ou ELLENA, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,
3 mai—15 rue Conti, No. 12.

SAMUEL [illegible], Fondeur et [illegible] en cuivre, plombier et [illegible], rue du Maine, No. 38, a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pompes, livres et comptoirs, plaques de portes, baignoires, de [illegible] et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et [illegible] ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

Vin de Cète, Huile d'olive, [illegible] &c.

EN débarquement du navire Castilian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

150 [illegible]
200 douzaines huile [illegible] grandes bouteilles,
100 [illegible] do. do.
100 [illegible]
200 paniers bouteilles vides,
15 balles bouchons de 30,000 [illegible]

CARRIERE & [illegible]
1 mai No. 11, [illegible]